



## Modalités pour les inscriptions en 1<sup>re</sup> secondaire pour la rentrée 2025-2026.

Les inscriptions en 1<sup>re</sup> secondaire sont régies par la circulaire « Circulaire n°9389 Modalités d'inscription en 1<sup>re</sup> année commune de l'enseignement secondaire ordinaire pour la rentrée scolaire 2025-2026 à l'attention des écoles secondaires ». Pour connaître tous les détails, vous pouvez consulter le site [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be) ou le PowerPoint du SEGEC.

Les parents sont censés avoir pris connaissance des projets et règlements du Collège puisque la demande d'inscription implique l'adhésion des élèves et de leurs parents à ceux-ci.

Si vous souhaitez découvrir le Collège, vous pouvez vous rendre sur notre site [www.cspj.be](http://www.cspj.be). Vous y trouverez d'ici quelques jours un PowerPoint présentant notre école ainsi que les projets et règlements de l'établissement.

## Entre le lundi 27 janvier 2025 et le vendredi 14 février 2025 inclus : période d'inscriptions.

A partir du 27 janvier et jusqu'au 14 février inclus, les parents déposeront leur demande d'inscription dans l'école de leur premier choix en respectant l'horaire ci-dessous.

Durant cette période, l'ordre chronologique n'a pas d'influence sur le classement.

Attention, les inscriptions des frères et sœurs se feront exclusivement sur rendez-vous ! Les parents des élèves concernés seront contactés personnellement à partir du 13 janvier 2025 pour convenir d'un rdv.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	9h à 10h20		9h à 10h20	
13h à 15h30				14h à 15h45



Les documents à apporter par les parents (ou une tierce personne majeure à qui les parents auront donné procuration) en vue d'introduire la demande d'inscription sont :

- **le formulaire unique d'inscription (FUI)** dûment complété.  
Informations utiles pour compléter le FUI :  
Etablissement : Collège Saint Pierre  
Numéro Fase de l'établissement : 319  
Numéro Fase de l'implantation : 619  
Adresse : Rue Jean-Baptiste Verbeyst 25, 1090 JETTE
- **le volet confidentiel** (sauf s'il a été complété par voie électronique\*) complété, signé et mis sous enveloppe fermée avec le nom et le prénom de l'enfant ainsi que le numéro du FUI (à indiquer en haut à droite).  
**\* Afin de réduire au strict minimum les manipulations en présentiel, nous encourageons fortement chaque parent à compléter ce volet confidentiel par voie électronique grâce à l'application « Mon espace Inscription ».**  
**Toutes les informations pratiques sont reprises sur le site : [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be)**
- si une adresse a été modifiée ou ajoutée sur le FUI, les documents probants à fournir sont les suivants :
  - **pour une modification du domicile actuel de l'élève** : certificat de composition de ménage OU certificat de résidence principale.
  - **pour l'invocation du domicile du 2<sup>ème</sup> parent** : certificat de composition de ménage OU certificat de résidence principale.
  - **pour l'invocation du domicile de l'élève au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée** : certificat de résidence principale avec historique des résidences.

**La seule copie des cartes d'identité ne suffit pas.**

**Si les parents ne peuvent pas prouver par un document officiel l'adresse invoquée, celle-ci ne pourra pas être encodée.**

**Si, à votre arrivée, vous constatez une file d'attente déjà importante, merci de revenir plus tard ou un autre jour. En effet, la période des inscriptions se déroule sur 3 semaines et nous vous rappelons que durant cette période, l'ordre chronologique n'a pas d'influence sur le classement.**

**Du 15 février (fin de la période d'inscription) au 13 avril inclus, les inscriptions sont suspendues dans tous les établissements scolaires.**

Pendant ce temps, il est procédé au classement des écoles, à la réception et à l'encodage des volets confidentiels et à un premier classement en CoGI (Commission de Gouvernance des Inscriptions).

H.-F. Bouvé  
Directeur